

## MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°7

OBJET :

### AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL DE SOUTIEN À L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN AU BENEFICE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN

Le maire certifie sous sa  
responsabilité la caractère  
exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres  
Présent(s) : 20  
Pouvoir(s) : 6  
Absent(s) : 7



Délibération comportant  
5 page(s),  
1 annexe(s)

Réception en Préfecture le :  
Publication le :

30/05/24  
30/05/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-huit mai deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

#### Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :** Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD (à Lydie AUGAY), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Romain COLLIER (à Pascale CERNICCHIARO), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Patricia PIVOT)

**Le ou les membres absent(s) :** Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

*Vu la délibération n° 15 du 30 mars 2021 approuvant la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain ;*

*Vu la convention d'adhésion Petites Villes de Demain signée le 27 avril 2021 entre l'Etat, la COR, les communes d'Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs ;*

*Vu la délibération n° 14 du 4 octobre 2022 approuvant la signature de la convention cadre Petites Villes de Demain ;*

*Vu la convention cadre Petites Villes de Demain signée le 03 janvier 2023 entre l'Etat, la COR, les communes d'Amplepuis, Cours et Thizy-les-Bourgs ;*

*Vu la délibération n° 8 du 28 mars 2023 approuvant la signature de la convention d'attribution ;*

*Vu la convention d'attribution avec le Département signée le 04 mai 2023 ;*

*Vu le projet d'avenant n°1 à la convention d'attribution ci-annexé ;*

*Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 15/05/2024*

*Vu l'avis favorable de la commission finances – affaires générales réunie le 21/05/2024*

En décembre 2020, la COR et les communes d'Amplepuis, de Cours et de Thizy-les-Bourgs ont été retenues au programme national « Petites Villes de Demain » (PVD).

La convention d'adhésion signée en avril 2021 ainsi que la convention cadre signée le 03 janvier 2023 identifient la Banque des Territoires comme un partenaire financier pour des dépenses d'ingénierie.

Afin que les communes puissent bénéficier de ces financements, la Banque des Territoires et le Département ont établi une convention de partenariat en date du 21 avril 2021.

Dans ce cadre, le Département du Rhône assure le versement aux collectivités du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires. Ce financement est abondé par le Département.

Afin de percevoir ces différents crédits, la COR, les 3 communes PVD et le Département ont signé une convention d'attribution le 04 mai 2023.

Afin de proroger cette convention et de solliciter de nouveaux financements du fait que l'enveloppe de ladite convention soit abondée, il est proposé un avenant n°1.

Les articles 2.1 ; 3.2 et 5.1 sont modifiés, les autres articles restants inchangés.

## **Article 2 : Engagements des parties pour le déploiement du soutien à l'ingénierie dans le cadre du programme Petites Villes de demain**

### **2.1 Engagements du département**

Depuis plusieurs années, le Département soutient activement les collectivités locales avec une politique territoriale et de solidarité rurale forte et appréciée par tous les acteurs au travers de la mise en œuvre d'actions partenariales claires et concrètes, tel que :

- Pacte Rhône s'adresse aux EPCI dans une démarche de concertation territoriale, qui se traduit par de l'aide à l'investissement et par des réponses départementales à des dispositifs nationaux : SPPEH, PAT, CRTE...
- Appel à projets des communes, aide à l'investissement ;
- Accompagnement en ingénierie dans les projets et opérations des communes et des intercommunalités via l'Agence technique départementale, véritable « boîte à outils » opérationnelle qui agit en synergie avec les acteurs de terrain type CAUE, ALTE69, Deux Fleuves Rhône Habitat et les administrations (État, agences de l'eau, Direction Départementale des Territoires) pour apporter, dans un contexte financier contraint, des réponses et des accompagnements techniques, adaptés à leurs besoins.

Le Département accompagne les Bénéficiaires dans la définition de son besoin en ingénierie stratégique, pré-opérationnelle, thématique et la formalisation de sa demande dans le cadre d'un travail amont relatif à la préparation des cahiers des charges.

Le Département veille également à la qualité des cahiers finalisés et au bon suivi des études. Le Département s'engage à apporter, dans les conditions fixées à l'article 5, un cofinancement afin de permettre au bénéficiaire de réaliser les ingénieries (ou études) ci-dessous.

Le premier tableau ci-dessous concerne des études qui avaient été inscrites dans la convention signée le 04 mai 2023. Ces études figurent dans le présent avenant n°1 du fait que les maitres d'ouvrage n'aient pas pu faire financer l'intégralité des dépenses avec les crédits de la convention ou aient eu des dépenses supplémentaires. Ces dépenses vont pouvoir être financées du fait de reliquats de crédits de la convention et de crédits supplémentaires liés au présent avenant n°1 (cf. article 5.1).

Pour rappel, dans la convention, le montant d'étude inscrit pour la commune d'Amplepuis était de 61 500 € HT, sur lequel la commune a obtenu des cofinancements d'un montant de 23 800 €. Le reste à charge était donc de 37 700 € HT. La commune a également réalisé un avenant n°1 au marché avec le prestataire de l'étude, d'un montant de 18 937,50 €. Ainsi, le montant des dépenses inscrites dans le présent avenant n°1 est de 56 637,50 € HT.

La commune de Thizy-les-Bourgs a réalisé un avenant n°1 au marché avec le prestataire de l'étude d'un montant de 3 600 € HT.

<b>Intitulé de l'ingénierie</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût total</b>
<b>Étude n°1 – complément (reste à charge de la convention et avenant n°1 au marché de l'étude) :</b> Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancien hôpital (actuellement Musée Thimonnier) et de l'EHPAD « Les Glycines »	Commune d'Amplepuis	56 637,50 € HT

<b>Etude n°2 – complément (avenant n°1 au marché de l'étude) :</b> Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancienne piscine extérieure en co-construction avec la population et notamment avec les jeunes	Commune de Thizy-les-Bourgs	3 600 € HT
--	-----------------------------	------------

		Banque des territoires	Département du Rhône	Total/commune
<b>Crédits disponibles de la convention pour chaque commune par financeur</b>	<b>Amplepuis</b>	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
	<b>Cours</b>	17 000,00 €	6 800,00 €	<b>23 800,00 €</b>
	<b>Thizy-les-Bourgs</b>	687,50 €	275,00 €	<b>962,50 €</b>
<b>Total crédits restants</b>		17 687,50 €	7 075,00 €	<b>24 762,50 €</b>
		24 762,50 €		

		Banque des territoires	Département du Rhône	Total/commune
<b>Crédits supplémentaires pour l'EPCI via le présent avenant n°1</b>		<b>34 000,00 €</b>	<b>13 600,00 €</b>	
<b>Pourcentage de financement</b>		50% du HT	20% du HT	<b>Total/commune</b>
<b>Montant plafonné par commune</b>		11 333,33 €	4 533,33 €	<b>15 866,67 €</b>

		Banque des territoires	Département du Rhône	Total/commune
<b>Cumul des crédits disponibles par commune et par financeurs, comprenant la convention et le présent avenant n°1</b>	<b>Amplepuis</b>	11 333,33 €	4 533,33 €	15 866,67 €
	<b>Cours</b>	28 333,33 €	11 333,33 €	39 666,67 €
	<b>Thizy-les-Bourgs</b>	12 020,83 €	4 808,33 €	16 829,17 €

Le deuxième tableau ci-dessous concerne une nouvelle étude, qui n'avait pas été inscrite dans la convention.

Intitulé de l'ingénierie	Maître d'ouvrage	Coût total
<b>Étude n°3 :</b> Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage en architecture et urbanisme afin d'étudier la faisabilité et définir les usages et les aménagements pour la construction d'une halle couverte dans le centre-bourg	Commune de Cours	34 200 € HT

### Article 3 : Durée et suivi de la mise en œuvre de la convention

#### 3.2 Durée de la convention

La convention est reconduite à compter de la signature du présent avenant. Elle est prorogée pour une durée déterminée qui s'achèvera le 31 décembre 2026.

### Article 5 : Modalités financières

#### 5.1 Montant du financement attribué

Le montant total maximal du financement attribué par le Département aux Bénéficiaires dans le cadre du Programme Petites Villes de demain est fixé à 119 000 € pour la durée de la convention pour réaliser l'intégralité des études fixées au point 2 : 85 000 € au titre de la Banque des Territoires (BDT) et 34 000 € du Département.

Une partie de cette enveloppe a été consommée via la convention signée le 04 mai 2023. Les crédits disponibles sont explicités ci-dessous.

À titre indicatif, cette contribution est répartie dans le plan de financement prévisionnel dans les tableaux suivants (répartition des dépenses) :

Compléments d'études préalablement financés dans la convention :

Maître d'ouvrage	Étude	Montant HT	Financement Banque des Territoires	Financement Département du Rhône	Total financeurs	Montant étude en € TTC	Reste à charge MOA en € TTC
Commune d'Amplepuis	<b>Étude n°1 – complément (reliquat et avenant n°1 au marché) :</b> Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancien hôpital (actuellement Musée Thimonnier) et de l'EHPAD « Les Glycines »	56 637,50 €	11 333,33 €	4 533,33 €	15 866,67 €	67 965 €	52 098,33 €
Commune de Thizy-les-Bourgs	<b>Etude n°2 – complément (avenant n°1 au marché) :</b> Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancienne piscine extérieure en co-construction avec la population et notamment avec les jeunes	3 600 €	1 800 €	720 €	2 520 €	4 320 €	1 800 €

Nouvelle étude financée :

Maître d'ouvrage	Étude	Montant HT	Financement Banque des Territoires	Financement Département du Rhône	Total financeurs	Montant étude en € TTC	Reste à charge MOA en € TTC
Commune de Cours	<b>Étude n°3 :</b> Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage en architecture et urbanisme afin d'étudier la faisabilité et définir les usages et les aménagements pour la construction d'une halle couverte dans le centre-bourg	34 200 €	17 100 €	6 840 €	23 940 €	41 040 €	17 100 €

Les territoires Petites Villes de demain devront effectuer leur demande de paiement de cofinancement auprès du Département du Rhône avant le 31 mars 2026.

**Les autres articles demeurent inchangés.**

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1
- **AUTORISE** M le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces y afférant et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution du présent avenant n°1

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 28 mai 2024

**Le secrétaire de séance**

**Angélique GONIN-CHARTIER**



**Pièce jointe :**

Projet d'avenant



**Le Maire,**

**René PONTET**



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL DE SOUTIEN À L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN AU BENEFICE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN**

**Entre**

Le **Département du Rhône** représenté par Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental habilité par une délibération de la Commission permanente n°034 en date du 22 juillet 2021.

Ci-après dénommé « **Le Département** »

**Et**

La **commune d'Amplepuis**, ayant son siège au 9 Place de l'Hôtel de Ville 69550 AMPLEPUIIS, identifiée au SIREN sous le n°216 900 068 représenté par René PONTET, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du **28 mai 2024**.

Et La **commune de Cours**, ayant son siège au 48 place de la Libération Cours la Ville 69470 COURS identifiée au SIREN sous le n°216 900 662 représenté par Monsieur Patrice VERCHÈRE, en sa qualité de maire, **14 mai 2024**.

Et La **commune de Thizy Les Bourgs**, ayant son siège au Château Moncorgé, 1 rue Veuve Crozet 69240 THIZY LES BOURGS, identifiée au SIREN sous le n°200 033 652 représenté par Monsieur Ludovic CHERPIN, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du **31 mai 2024**.

Et La **Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien**, ayant son siège au 3 rue de la Venne 69170 TARARE, identifiée au SIREN sous le n°200 040 566 représenté par Patrice VERCHÈRE, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du bureau communautaire en date du **13 juin 2024**.

Ci-après dénommée « **Le(s) Bénéficiaire(s)** »

Ci-après désignées conjointement les "Parties" et individuellement une "Partie"

**Il a été exposé ce qui suit :**

La Banque des territoires et le Département du Rhône ont conclu le 20 avril 2021 une convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la Caisse des Dépôts au programme Petites villes de demain.

Les Parties ont décidé de proroger cette convention selon les modalités fixées par le présent avenant.

## **Article 1 : Objet de l'avenant n°1**

Il s'agit de modifier la durée de la convention et de revoir le montant de l'enveloppe de ladite convention de partenariat.

Cela entraînera la modification des articles 2.1 ; 3. 2 et 5.1, les autres articles restants inchangés.

## **Article 2 : Engagements des parties pour le déploiement du soutien à l'ingénierie dans le cadre du programme Petites Villes de demain**

### **2.1 Engagements du département**

Depuis plusieurs années, le Département soutient activement les collectivités locales avec une politique territoriale et de solidarité rurale forte et appréciée par tous les acteurs au travers de la mise en œuvre d'actions partenariales claires et concrètes, tel que :

- Pacte Rhône s'adresse aux EPCI dans une démarche de concertation territoriale, qui se traduit par de l'aide à l'investissement et par des réponses départementales à des dispositifs nationaux : SPPEH, PAT, CRTE...
- Appel à projets des communes, aide à l'investissement ;
- Accompagnement en ingénierie dans les projets et opérations des communes et des intercommunalités via l'Agence technique départementale, véritable « boîte à outils » opérationnelle qui agit en synergie avec les acteurs de terrain type CAUE, ALTE69, Deux Fleuves Rhône Habitat et les administrations (État, agences de l'eau, Direction Départementale des Territoires) pour apporter, dans un contexte financier contraint, des réponses et des accompagnements techniques, adaptés à leurs besoins.

Le Département accompagne les Bénéficiaires dans la définition de son besoin en ingénierie stratégique, pré-opérationnelle, thématique et la formalisation de sa demande dans le cadre d'un travail amont relatif à la préparation des cahiers des charges.

Le Département veille également à la qualité des cahiers finalisés et au bon suivi des études. Le Département s'engage à apporter, dans les conditions fixées à l'article 5, un cofinancement afin de permettre au bénéficiaire de réaliser les ingénieries (ou études) ci-dessous.



Le premier tableau ci-dessous concerne des études qui avaient été inscrites dans la convention signée le 04 mai 2023. Ces études figurent dans le présent avenant n°1 du fait que les maîtres d'ouvrage n'aient pas pu faire financer l'intégralité des dépenses avec les crédits de la convention ou aient eu des dépenses supplémentaires.

Ces dépenses vont pouvoir être financées du fait de reliquats de crédits de la convention et de crédits supplémentaires liés au présent avenant n°1 (cf. article 5.1).

Pour rappel, dans la convention, le montant d'étude inscrit pour la commune d'Amplepuis était de 61 500 € HT, sur lequel la commune a obtenu des cofinancements d'un montant de 23 800 €. Le reste à charge était donc de 37 700 € HT. La commune a également réalisé un avenant n°1 au marché avec le prestataire de l'étude, d'un montant de 18 937,50 €. Ainsi, le montant des dépenses inscrites dans le présent avenant n°1 est de 56 637,50 € HT.

La commune de Thizy-les-Bourgs a réalisé un avenant n°1 au marché avec le prestataire de l'étude d'un montant de 3 600 € HT.

Intitulé de l'ingénierie	Maître d'ouvrage	Coût total
<b>Étude n°1 – complément (reste à charge de la convention et avenant n°1 au marché de l'étude) :</b> Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancien hôpital (actuellement Musée Thimonnier) et de l'EHPAD « Les Glycines »	Commune d'Amplepuis	56 637,50 € HT
<b>Etude n°2 – complément (avenant n°1 au marché de l'étude) :</b> Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancienne piscine extérieure en co-construction avec la population et notamment avec les jeunes	Commune de Thizy-les-Bourgs	3 600 € HT

Le deuxième tableau ci-dessous concerne une nouvelle étude, qui n'avait pas été inscrite dans la convention.

Intitulé de l'ingénierie	Maître d'ouvrage	Coût total
<b>Étude n°3 :</b> Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage en architecture et urbanisme afin d'étudier la faisabilité et définir les usages et les aménagements pour la construction d'une halle couverte dans le centre-bourg	Commune de Cours	34 200 € HT

## Article 3 : Durée et suivi de la mise en œuvre de la convention

### 3.2 Durée de la convention

La convention est reconduite à compter de la signature du présent avenant. Elle est prorogée pour une durée déterminée qui s'achèvera le 31 décembre 2026.

## Article 5 : Modalités financières

### 5.1 Montant du financement attribué

Le montant total maximal du financement attribué par le Département aux Bénéficiaires dans le cadre du Programme Petites Villes de demain est fixé à 119 000 € pour la durée de la convention pour réaliser l'intégralité des études fixées au point 2 : 85 000 € au titre de la Banque des Territoires (BDT) et 34 000 € du Département.

Une partie de cette enveloppe a été consommée via la convention signée le 04 mai 2023.

Les crédits disponibles sont explicités ci-dessous.

		Banque des territoires	Département du Rhône	Total/commune
Crédits disponibles de la convention pour chaque commune par financeur	Amplepuis	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Cours	17 000,00 €	6 800,00 €	23 800,00 €
	Thizy-les-Bourgs	687,50 €	275,00 €	962,50 €
Total crédits restants		17 687,50 €	7 075,00 €	24 762,50 €
		24 762,50 €		

		Banque des territoires	Département du Rhône	Total/commune
Crédits supplémentaires pour l'EPCI via le présent avenant n°1		34 000,00 €	13 600,00 €	
Pourcentage de financement		50% du HT	20% du HT	
Montant plafonné par commune		11 333,33 €	4 533,33 €	15 866,67 €

		Banque des territoires	Département du Rhône	Total/commune
Cumul des crédits disponibles par commune et par financeurs, comprenant la convention et le présent avenant n°1	Amplepuis	11 333,33 €	4 533,33 €	15 866,67 €
	Cours	28 333,33 €	11 333,33 €	39 666,67 €
	Thizy-les-Bourgs	12 020,83 €	4 808,33 €	16 829,17 €

À titre indicatif, cette contribution est répartie dans le plan de financement prévisionnel dans les tableaux suivants (répartition des dépenses) :

Compléments d'études préalablement financés dans la convention :

Maître d'ouvrage	Étude	Montant HT	Financement Banque des Territoires	Financement Département du Rhône	Total financeurs	Montant étude en € TTC	Reste à charge MOA en € TTC
Commune d'Amplepuis	<b>Étude n°1 – complément (reliquat et avenant n°1 au marché) :</b> Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancien hôpital (actuellement Musée Thimonnier) et de l'EHPAD « Les Glycines »	56 637,50 €	11 333,33 €	4 533,33 €	15 866,67 €	67 965 €	52 098,33 €
Commune de Thizy-les-Bourgs	<b>Etude n°2 – complément (avenant n°1 au marché) :</b> Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbanistique et paysagère pour la requalification du site de l'ancienne piscine extérieure en co-construction avec la population et notamment avec les jeunes	3 600 €	1 800 €	720 €	2 520 €	4 320 €	1 800 €

Nouvelle étude financée :

Maître d'ouvrage	Étude	Montant HT	Financement Banque des Territoires	Financement Département du Rhône	Total financeurs	Montant étude en € TTC	Reste à charge MOA en € TTC
Commune de Cours	<b>Étude n°3 :</b> Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage en architecture et urbanisme afin d'étudier la faisabilité et définir les usages et les aménagements pour la construction d'une halle couverte dans le centre-bourg	34 200 €	17 100 €	6 840 €	23 940 €	41 040 €	17 100 €

Les territoires Petites Villes de demain devront effectuer leur demande de paiement de cofinancement auprès du Département du Rhône avant le 31 mars 2026.

**Les autres articles demeurent inchangés.**



Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 069-216900068-20240528-240307-DE



Fait à ..... en 5 exemplaires,  
le.....

**Pour le Département du Rhône,**  
Christophe GUILLOTEAU,  
Président

**Pour la Communauté d'agglomération de  
l'Ouest Rhodanien,**  
Patrice VERCHÈRE,  
Président

**Pour la Commune d'Amplepuis,**  
René PONTET,  
Maire

**Pour la Commune de Cours,**  
Patrice VERCHÈRE,  
Maire

**Pour la Commune de Thizy-les-Bourgs,**  
Ludovic CHERPIN,  
Maire